

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MORLINCOURT

LUNDI 12 DECEMBRE 2022

2022 - 038

Date de convocation : 05/12/2022

Nombre de Conseillers :

en exercice : 12

en présence : 8

votants : 12

L'an deux mil vingt-deux, le douze du mois de décembre, à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de Morlincourt se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence Monsieur Marc DEGAUCHY, premier adjoint au maire, en l'absence de Monsieur Patrick LEFEBVRE, Maire.

Etaient présents : M. DEGAUCHY, M.A. DUPUIS, O. FACHE, C. FORMONT, V. LEROY, A. BOBOWSKI, M.J. LENS, P. MARSON

Absents excusés : P. LEFEBVRE, C. PICAUD, F. LOIFERT, D. CAPY

Procurations : P. LEFEBVRE donne procuration à O. FACHE, C. PICAUD donne procuration à M.A. DUPUIS, F. LOIFERT donne procuration à M. DEGAUCHY, D. CAPY donne procuration à M.J. LENS

Les conditions de quorum étant remplies, la séance est ouverte.

Le secrétariat a été assuré par : A. BOBOWSKI

DELIBERATION N°38 : INDEMNITES DE L'AGENT RECENSEUR

Monsieur Marc DEGAUCHY, adjoint au Maire, propose de voter l'indemnité de l'agent recenseur, Monsieur Michel GODELLE, qui effectuera le recensement à partir du 19 janvier 2017 jusqu'au 18 février 2023 mais qui interviendra à compter du 02 janvier 2023 pour sa formation d'agent recenseur et les tâches qu'il aura à effectuer avant le début du recensement.

Il informe le Conseil Municipal que la dotation forfaitaire de recensement, représentant la participation financière de l'Etat aux travaux engagés par la commune pour préparer et réaliser l'enquête de recensement, est d'un montant de 989,00€.

Il propose de verser une indemnité d'un montant de 800,00€ brut à l'agent recenseur.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette proposition.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme, le 12 décembre 2022.

Pour le Maire absent

l'Adjoint



Marc DEGAUCHY